

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni à 18h00 à la Médiathèque l'Orangerie à Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Cédric PERRIN, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Jean-Paul FRANÇOIS, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Mme Edith BAGARD, MM. Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Mme Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, Jacques LAMBLIN, Mmes Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Marie VIROUX, MM. Pascal BURGAIN, Joël GERARD, Gérard COINSMANN, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), Mme Sabine TIHA, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO (*Remplacé par Mme Laure VOURION*), Jacques DEWAELE, Alain VINCENT (*pouvoir à Mme Marie-Lucie HENRY*), Mmes Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), Bernadette GAUCHÉ, MM. Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Mme Virginie BURTN, MM. Jean-Christophe AUBERT, Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Brigitte FLEURANTIN, Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), MM. François FRANSNIER (*pouvoir à Mme Edith BAGARD*), Jonathan HAUVILLER, Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), Mme Catherine PAILLARD (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), MM. Bernard RECOUVREUR (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mmes Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Jean-Luc DEMANGE, Vincent VAUTHIER, Francis VILLAUME (*remplacé par Mme Véronique PERRIN*), Bernard ZABEL, Gérard RITZ, Jean-Marie LARDIN, Pascal MARCHAL (*remplacé par M. Claude MARCHAL*)

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Etienne CREMEL, Hervé BERTRAND, René KRYZS, Mme Alexandra HUGO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sabrina VAUDEVILLE

RAPPORTEUR : M. le Président

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 25 SEPTEMBRE 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-189 : Finances – Produit de la taxe GEMAPI pour 2019

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2018-013 du 25 janvier 2018 instaurant la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au 1^{er} janvier 2018.

Chaque année, avant le 1^{er} octobre N-1, la collectivité doit fixer par délibération le montant de la taxe GEMAPI pour l'année N.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de reconduire le produit fixé pour l'année 2018, soit 120 000 € pour 2019 afin de financer la compétence GEMAPI, en particulier les coûts résultant de l'adhésion à l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Meurthe-Madon.

Le Conseil de Communauté, à la majorité (contre M. Pascal BAUCHE),

- Fixe le montant de la taxe GEMAPI à 120 000 € pour 2019

Fait et délibéré à Lunéville, le 19 septembre 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180919-2018-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2018

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.